

# Rentrée scolaire 2020

## Le protocole sanitaire

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

### Les horaires

L'accueil des enfants à l'école se fera aux horaires habituels soit ouverture des portails de 8h25 à 8h35 et la sortie à 16h20.

Les enfants qui rentrent manger à la maison le midi sortiront à 11h45 par le grand portail (Entrée 1) la reprise se fera de 13h20 à 13h30.

Le Mardi 1 septembre 2020, les parents de tous les élèves pourront entrer dans les bâtiments scolaires après désinfection des mains et port d'un masque de protection pour accompagner leurs enfants jusqu'à leur classe.

Dès le jeudi 3 septembre 2020, seuls les parents d'enfants en maternelle continueront à les accompagner, pour les élèves de CP au CM2, les enfants seront déposés devant le portail (Entrée 2 ou 3).

L'accueil périscolaire fonctionnera aux horaires habituels de 7h30 à 8h25 le matin et de 16h20 à 18h30 le soir. Pour en faciliter l'organisation, merci de valider vos présences par email [alsh@mairie-magescq.fr](mailto:alsh@mairie-magescq.fr).

### La distanciation physique

- Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Cette règle concerne tous les espaces clos : salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats...
- Dans les espaces extérieurs comme les cours de récréation, la distanciation physique ne s'applique pas non plus. Si la configuration des salles de classe ne permet pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

### Le port du masque

- Pour les élèves des écoles maternelles : il est à proscrire.
- Pour les élèves des écoles élémentaires : il n'est pas recommandé, mais des masques sont à disposition pour les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.
- Pour les personnels : il est obligatoire même quand la distanciation d'au moins un mètre est garantie.

## Les gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence :

- se laver très régulièrement les mains ;
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.



Le lavage des mains à l'eau et au savon doit être réalisé :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Il peut s'effectuer sans mesure de distance physique.



## La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.

Cependant, le déroulement de la journée et des activités scolaires est organisé pour limiter les regroupements et les croisements importants. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents. Les personnels portent un masque durant leurs déplacements.



### ENTREE 1

Mme DESCLAUX  
Mme COLSON  
Mme BRICCHI  
Mme THEILLARD - Mme BAILON



### ENTREE 2

Mme ARGUELO  
Mme LECHARTIER  
Mme FELICITE



### ENTREE 3

Mme TESTEMALE  
Mme SURAUD  
M. LEREY

Les listes seront affichées ce lundi 31/08/2020.

## La ventilation des locaux

Les locaux sont aérés aussi souvent que possible et pendant au moins 15 minutes à chaque fois.

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (salles vides) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3h.

## La désinfection des locaux et matériels

- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est désormais autorisé.
- Des objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe peuvent être mis à disposition : ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour, ainsi qu'une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans tous les espaces communs (les poignées de portes, par exemple).
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

**Attention :** Dans l'hypothèse où les conditions sanitaires imposeraient le retour à un protocole sanitaire plus strict ou à des fermetures d'établissements scolaires, le ministère a également préparé un plan de continuité pédagogique . Ce plan contient à la fois des consignes sur l'organisation des locaux et des ressources pour l'enseignement numérique à distance. Le recours à un enseignement hybride qui alternerait les classes virtuelles et les cours à distance est évoqué

*La mairie se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements  
par téléphone au 05 58 47 70 19 ou par mail [mairie.magescq@wanadoo.fr](mailto:mairie.magescq@wanadoo.fr)*